



**MAIRIE DE BOUGLAINVAL**

28130 BOUGLAINVAL

Mairiedebouglainval@bbox.fr

☎ : 02.37.22.88.08

Fax : 02.37.22.86.25

DEPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE  
MAINTENON

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze le vendredi 16 janvier, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

**Membres présents:** Philippe BAETEMAN, Xavier PETIT, Sylvie LEHOUX, Noël DIEU, Didier GENET, Claude BORDIER, Angéla VUACHET, Martine TOUPANCE, Emilien DESCHAMPS, Johanna REBOLLEDO-LUCAS, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Emmanuel FAROUX

**Absents et excusés:** Sébastien DUVAL, pouvoir donné à Philippe BAETEMAN, Pierre DAUHENAUER, pouvoir donné à Angéline VUACHET, Stéphane LEMAITRE, pouvoir donné à Didier GENET,

Secrétaire de séance : Monsieur FAROUX Emanuel est élu à l'unanimité

### **VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2014.

### **FONDS DE PEREQUATION 2015**

Monsieur BAETEMAN, explique que la commune peut prétendre à une subvention annuelle au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500 € effectués au cours de l'exercice 2014 sur la section d'investissement du budget communal principal et/ou annexe(s). Cette subvention est plafonnée à 60% sur les acquisitions ou travaux effectués, ce pourcentage vient en déduction des subventions déjà perçues pour les mêmes réalisations.

Madame TOUPANCE demande s'il y a des risques pour ne pas percevoir le fonds de péréquation ?

Monsieur BAETEMAN explique qu'à partir du moment où nous avons réalisé des travaux non subventionnés ou subventionnés en partie, ce fonds nous est attribué.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général, l'attribution de subventions au titre du Fonds Départemental de Péréquation de l'exercice 2014, pour le budget communal et le budget de l'eau.

### **TRAVAUX COMPLEXE COMMUNAL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS FDAIC ET DETR**

Dans le cadre du FDAIC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes), le Conseil Général subventionne à hauteur de 20% et jusqu'à 50% certains travaux réalisés par les communes.

Monsieur BAETEMAN explique qu'en aucun cas, ces demandes de subvention n'engagent les travaux à venir. Monsieur le Maire avance qu'une enveloppe cantonale regroupe tous les projets souhaités par les collectivités du canton et après études des demandes si les montants demandés dépassent l'enveloppe, les taux de subvention baissent.

Monsieur le Maire précise que pour faire ces demandes, un dossier doit être déposé, incluant un devis relativement juste des travaux à réaliser ainsi que la délibération autorisant l'ordonnateur à faire ces demandes.

A ce titre, il fait part à l'assemblée des devis déjà obtenus concernant la réfection du sol, plastifié usé et terne, de ladite salle, l'état du revêtement rend difficile son entretien. De plus, lors de sa visite de contrôle pour les activités CLSH, la Conseillère d'animation sportive au service jeunesse, sport, vie associative et solidarité de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et loir en charge de « l'inspection » a mentionné dans son rapport qu'il était nécessaire de palier à la chaleur dû à la réverbération du soleil. Un devis a donc aussi été demandé pour la pose de stores occultant. Le Centre de loisirs utilisant ces locaux toute l'année, une participation financière sera aussi demandée à la Communauté de Communes de Maintenon.

Madame TOUPANCE demande si la pose d'un nouveau revêtement serait compatible avec le plancher chauffant existant. Monsieur le Maire stipule que les devis sont demandés en ce sens, mais qu'un ponçage de quelque millimètre et qu'un ragréage seront probablement nécessaires. Madame VUACHET aimerait être renseignée sur le versement de la subvention. Monsieur BAETEMAN précise qu'au vu des paiements certifiés par le trésorier, le Conseil Général effectue le versement. Cependant, si les travaux sont en deçà du montant considéré, ils restent plafonnés à 30%, mais l'attribution sera calculée et versée sur le total de la facture finale et non sur le montant du devis.

Un devis de 8207.32 euros H.T est présenté, incluant la fourniture et la pose des stores.

Un devis relatif à l'alimentation électrique pour ces stores est proposé pour un montant de 327.90 euros H.T.

Concernant le sol, un devis de 18 830H.T. est proposé.

Monsieur BAETEMAN demande aux membres présents de voter pour les demandes de subventions.

A l'unanimité, les membres du Conseil votent et demandent à Monsieur BAETEMAN de soumettre ce dossier au titre du FDAIC et de la DETR, (30% pour le FDAIC et 20% pour la DETR).

## REVISION DU P.L.U ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire prend la parole est annonce à l'assemblée qu'il serait nécessaire d'effectuer une révision du Plan Local d'Urbanisme comme évoqué dernièrement.

De plus, la loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 prévoit que les PLU approuvés sur la base des dispositions antérieures à la loi Grenelle, ce qui est le cas pour la commune de Bouglainval, doivent intégrer la réglementation issue du Grenelle lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il apparait donc nécessaire d'engager la procédure de révision dès à présent.

La révision du PLU permettra ainsi la densification dans certains endroits de la commune comme la rue des Vignes. Le Conseil Municipal doit se réunir et définir ses projets.

Cette révision fera l'objet d'une large concertation dont les objectifs sont les suivants : régler les incohérences définies dans le document établi, ouvrir un débat sur le développement du territoire, identifier la totalité des choix envisageables. Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil que la commune peut être subventionnée au titre du FDAIC à hauteur de 50 % du montant de l'opération pour des travaux plafonnés à 15 000 € HT. M. le Maire rappelle que la Commune a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la CCTVM pour la recherche d'un cabinet qui pourra nous assister dans cette démarche.

## ADHESION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au vu des nouvelles dispositions de l'article 134 de la loi ALUR et notamment le fait que les services de l'état n'assureront plus l'instruction des documents d'urbanisme pour toutes les communes appartenant à

un groupement de plus de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Commune devait trouver une solution.

L'agence technique départementale (ATD) a décidé de mettre en place un service d'instruction des autorisations de droit des sols, et ce dans un double objectif, de solidarité entre les territoires et de mutualisation du service afin de limiter les coûts.

A ce titre, la commune doit confirmer son intention d'adhérer à l'ATD moyennant le coût prévisionnel suivant :

1) 50% du coût du service au prorata de la population DGF, la cotisation est entre 1.75€ et 2€ par habitant  
2) 50% du coût du service au prorata du nombre d'actes, paiement par les collectivités à terme échu. Ce coût sera revu à la hausse ou à la baisse en fonction de la charge du service. Au regard du nombre d'acte instruits en 2013, ce coût peut être évalué à ce jour entre 90 et 100€ par acte.

Le coût total prévisionnel annuel serait donc entre 3658 et 4106 € par an.

Madame TOUPANCE demande si nous pouvons facturer ces instructions aux demandeurs ?

Non cela n'est pas possible.

Monsieur le Maire demande aux Elus présents de se prononcer sur l'adhésion à l'ATD, sachant qu'il n'y a pas d'autres choix à ce jour pour répondre à l'échéance.

A l'unanimité les élus sont favorables à l'adhésion à l'ATD.

### ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITÉ

Monsieur BAETEMAN prend la parole et explique que la disparation prochaine de certains tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité, imposera très rapidement les collectivités à mettre en concurrence leurs fournisseurs. A ce titre, le SDE28 (Syndicat Départemental d'Energies) a créé, avec deux autres syndicats d'électricité de la région, un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz et la production de services d'efficacité énergétique, auquel peuvent se rattacher sans aucunes demandes de cotisations, toutes collectivités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement d'achat afin d'obtenir les meilleurs tarifs sans avoir la contrainte de cette gestion.

A l'unanimité les membres présents et représentés donnent leur accord afin que la collectivité adhère au groupement d'achat d'électricité, mis en place par le SDE.

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE

Vu la délibération N2014/046 prise le 7 novembre 2014, nommant les membres de la commission d'appel d'offre, le contrôle de légalité souhaitant que la formulation soit différente et affirmative, demande au Membres du Conseil de retirer la dite délibération, et d'acter cette commission par une nouvelle délibération prenant en compte ses remarques.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de retirer la délibération 2014/046 et de prendre en compte la remarque du contrôle de légalité de la préfecture dans la nouvelle délibération.

### TARIF LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame LEHOUX prend la parole pour expliquer que la salle polyvalente n'étant jamais louée sur la période de courte durée, soit de 10h à 19h, il serait nécessaire de revenir sur la définition des durées de location de la salle.

Une conversation s'impose, les membres du Conseil sont unanimes, la location de courte durée pour une journée de 10h à 19h doit être supprimée.

A compter de cette date le Conseil Municipal décide que la location de courte durée pour une journée est supprimée, seule la location du samedi au dimanche sera appliquée.

Madame LUCAS REBOLLEDO demande pourquoi le lave vaisselle n'est pas mis à la disposition pendant les locations.

Monsieur BAETEMAN explique que ce matériel est neuf, fragile et coûteux et qu'il est préférable de ne pas prendre de risque car nous en avons absolument besoin pour le service de restauration.

### POINTS SUR LES COMMISSIONS

La parole est donnée à Angéla VUACHET qui relate la première réunion des APPRENTIS CITOYENS mise en place pour les enfants de l'école, ayant pour but de leur apprendre et de leur expliquer les différentes fonctions d'une commune et ainsi les amener à certaines réflexions et peut être réalisé quelques projets avec l'aide du Conseil Municipal.

Une quinzaine d'enfants des classes du CE2 au CM2, constitue cette commission.

Monsieur DIEU propose la visite du château d'eau aux apprentis citoyens, Monsieur FAROUX propose de se renseigner sur la possibilité d'organiser la visite du Sénat ou de l'Assemblée.

Monsieur PETIT prend la parole et donne le détail des travaux réalisés et restant à venir :

- Alarme école les travaux sont terminés
- Travaux de gros œuvre et réfection toilettes pour personnes à mobilité réduite, terminés
- Portes sortie extérieures cuisine changées
- Portails des deux cours, les travaux devraient commencer prochainement
- Travaux du complexe en cours
- Trous sur les berges de la mare d'Arbout causés par les ragondins sont rebouchés mais les abords restent risqués. Monsieur PETIT ajoute qu'à terme les rives de la mare devront être réaménagées.

Après renseignements pris il semblerait que ces travaux peuvent être subventionnés sous réserve d'un projet en partenariat avec le C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Monsieur PETIT ajoute que les Agents Techniques vont procéder au balayage des caniveaux.

Madame GARDIEN BAETEMAN annonce que la sépulture du dernier ancien combattant relevé vient de trouver sa place définitive au niveau du carré militaire créé.

Dans le cadre des travaux du Grand Gland concernant l'alimentation en eau potable, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec Mme GARDIEN, Maître BOZELLEC, Notaire à Epernon, pour la mise en place de la servitude avec les 5 habitants de l'entrée du domaine. Les spécificités juridiques du domaine rendent difficile la mise en place de cette servitude, il est donc décidé de définir des conventions de passage.

Monsieur le Maire annonce aux membres présents que les habitants du Domaine ont tous donné leur accord afin de procéder au changement des lampadaires de la voirie de ce lotissement en même temps que ceux de la commune.

Monsieur GENET demande quand auront lieu ces travaux ?

Il n'y a pas encore de date précise, la date initiale prévue était le premier semestre 2015.

Monsieur FAROUX fait remarquer la mise en place de pancartes pour le plan Vigipirate sur les bâtiments communaux.

Plusieurs élus font remarquer que des « récalcitrants » garent toujours leur voitures sur les trottoirs devant l'habitation sise à côté de l'école, le long de la cantine et de la mairie, obligeant les enfants et les Valbourgeois à marcher sur la route très dangereuse, lors des entrées et sorties de l'école.

Les Elus demandent qu'un arrêté soit pris afin d'empêcher ce stationnement et faire appel à la Gendarmerie si cette réglementation n'était pas respectée.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 23h05.

Le Maire, Philippe BAETEMAN